



## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 SEPTEMBRE 2016

Après convocation légale du 7 septembre 2016 pour un Comité fixé au 20 septembre 2016, il a été constaté, après appel des délégués, que le quorum n'était pas atteint (41 présents contre 46 exigés). Soumise au vote des délégués présents, le second comité 2016 du SIELL a été fixé, à l'unanimité, au 28 septembre 2016 à 18 heures en salle St Germain de la commune d'Heudicourt sous les Côtes.

Après une convocation légale du 21 septembre 2016, et ce, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, la deuxième assemblée générale du SIELL s'est tenue en salle St Germain à Heudicourt sous les Côtes, le 28 septembre 2016.

Après l'appel des délégués, le Président a constaté que 25 des 90 délégués en exercice étaient présents.

Étaient présents les délégués des communes de :

Avillers Sainte Croix, Bouconville, Bouquemont, Braquis, Buxières sous les Côtes, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Doncourt aux Templiers, Géville, Gussainville, Fresnes en Woèvre, Hennemont, Heudicourt sous les Côtes, Maizeray, Troyon, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woèvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Béchamps, Boinville, Bonzée en Woèvre, Boucq, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Dompierre aux Bois, Girauvoisin, Harville, Jonville en Woèvre, Loupmont, Manheulles, Marcheville, Montsec, Moulotte, Nonsard Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woèvre, Saint Jean Les Buzy, Thillot, Varnéville, Warcq.

Deux (2) procurations de vote ont été accordées. Le nombre des suffrages exprimés pour l'ensemble des délibérations est donc de 27.

**Sans exigence de quorum, le Président a ouvert la séance :**

Ce compte rendu est le reflet des 2 présentations de l'étude diagnostic – Phase infrastructures intercommunales, des échanges qui ont pu avoir lieu, et de la mise en délibéré des rapports présentés lors du comité du 28 septembre 2016

### INTRODUCTION DU PRÉSIDENT

Notre Syndicat qui devait à l'origine s'étendre sur une trentaine de villages, en comporte aujourd'hui 65 avec l'adhésion récente des villages de Trésauvaux et Les Éparges, et en 2017, trois nouveaux villages devraient rejoindre notre collectivité (Frémeréville, Saint Julien sous les Côtes et Liouville).

De nombreux travaux et infrastructures ont été réalisés depuis 1945 et les premières études entreprises pour améliorer l'alimentation en eau potable de la commune d'Heudicourt sous les Côtes, qui est à l'origine du SIELL.

Depuis 1948, études et recherches se sont succédées et ont abouti à la réalisation de 2 captages, la construction de 2 stations de pompage dont une à Deuxnouds aux Bois en 1950, et à Dompierre aux Bois en 1980 suite à l'implantation de la fromagerie de Vigneulles lès Hattonchatel ; 9 réservoirs ont été construits assurant la desserte des communes, et près de 280 km de réseaux de refoulement, de transfert et de distribution ont été posés entre 1950 et 2009.

En 1999, le SIELL a lancé de nouvelles études sur les bases d'un projet du Département, situé en vallée de Meuse, afin de sécuriser ses 57 villages alors adhérents et c'est en 2006 que débutent les travaux structurants à partir de 2 forages, situés à Troyon, qui exploitent la nappe alluviale de la Meuse. Une station de reprise, et 3 réservoirs sont construits et plus de 20 km de réseaux de refoulement sont posés. Nous voyons bien par cet historique rapide que nous pouvons être fiers de notre Syndicat. Les successions de gouvernance, d'élus et de délégués à sa tête, n'ont pas altéré la politique d'investissement pour structurer et sécuriser l'approvisionnement en eau potable des communes adhérentes au SIELL.

Depuis 2013 le SIELL s'est engagé dans une vaste opération pour améliorer la connaissance de son patrimoine et du fonctionnement de ses installations, et ce, pour répondre à un décret de 2012 (Descriptif détaillé des réseaux et plan d'action visant à réduire les pertes d'eau) et à un plan d'action gouvernemental anti-endommagement des réseaux.

Cette étude et ce long inventaire précis de toutes les infrastructures du Syndicat, s'avèrent aujourd'hui un outil décisionnel essentiel face à la loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République. La loi NOTRe, adoptée le 7 août 2015, implique le transfert des vocations Eau et Assainissement au 1er janvier 2020 des communes aux Communautés des Communes qui exerceront de plein droit ces vocations. Le SIELL, quant à lui, sera pérenne au-delà de cette échéance puisqu'il exerce son activité sur plus de 3 territoires de Communautés de Communes, et se verra confier les compétences Eau et Assainissement des communes déjà adhérentes et/ou plus, mais une étude territoriale spécifique le déterminera d'ici 2 ans.

Certaines conclusions de l'étude diagnostic, dont le renforcement des réseaux d'adduction d'eau potable, sont confortées par l'impact de cette loi et sont devenues une nécessité d'investissement à court terme.

Aujourd'hui la 1ère phase de l'étude diagnostic qui portait sur les infrastructures intercommunales est terminée et les conclusions vont vous être présentées par le bureau d'études LORRAINE CONSEIL, missionné par le SIELL pour l'assister dans le suivi de l'étude diagnostic.

## VOTE DES DÉLIBÉRATIONS

Toutes les délibérations et/ou rapports présentés lors de cette assemblée générale ont été votés à l'unanimité.

Rappel : Pas d'exigence de quorum

### **1 NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Le Président a demandé qui se portait candidat pour être secrétaire de séance et a proposé un vote à mains levées pour l'élection du secrétaire de séance.

Seule Mme Amandine Floquet, déléguée de la commune de Buxières sous les Côtes, s'est présentée. Soumise au vote, la candidature de Mme Floquet a été acceptée à l'unanimité.

## 2 DEMANDE D'ADHÉSION DES VILLAGES DE FRÉMERÉVILLE, LIOUVILLE ET SAINT JULIEN SOUS LES CÔTES

- Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Frémeréville en date du 31 août 2016,
- Vu les délibérations du conseil du SAEP de Saint Julien-Liouville en date du 26 juillet et du 14 septembre 2016 et les demandes d'adhésion de la commune de Saint Julien sous les Côtes et du village de Liouville commune d'Apremont la Foret sollicitant leur adhésion au SIELL et le transfert à compter du 1er Janvier 2017 des compétences « Production d'eau potable » et « Distribution d'eau potable »

Considérant que l'intégration dans le périmètre du SIELL de ces communes est de nature à renforcer la compétence exercée par le syndicat, le Président a proposé d'accepter l'adhésion des communes de Frémeréville, de Saint Julien sous les Côtes et du village de Liouville commune d'Apremont la Foret, et le transfert des compétences production / distribution de ces communes et village à compter de la date de l'arrêté préfectoral.

Le Président a proposé également de modifier les statuts du SIELL, article 1 – Communes adhérentes, en y ajoutant les villages de Frémeréville, de Saint Julien sous les Côtes et de Liouville commune d'Apremont la Foret.

Les propositions d'adhésion et de modification de statuts du SIELL ont été votées à l'unanimité par les membres présents.

## 3 CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE RÉSEAUX ERDF SUR LA PARCELLE CADASTRÉE SISE À LAMORVILLE RÉFÉRENCÉE 151 SECTION B NUMÉRO 292

Considérant la convention de servitudes effectuée par la société ERDF, reçue au syndicat le 14 janvier 2014, sur la parcelle communale cadastrée 151 section B n°292 située lieu-dit Tranchée de Saint Maurice, commune de Lamorville, et signée par l'ancienne gouvernance le 20 janvier 2014,

Considérant que la convention de servitudes reconnaît à ERDF les droits suivants :

- Établir à demeure dans une bande de 0,3 mètre de large, deux canalisations souterraines sur une longueur d'environ dix-sept (17) mètres ainsi que ses accessoires,
- Établir si besoin des bornes de repérage,
- Encastrer un ou plusieurs coffrets et/ou ses accessoires, notamment dans un mur, un muret ou une façade, avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade de dix-sept (17) mètres,
- Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, qui gênent leur pose ou qui pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'ERDF pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur, notamment le décret 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages de distribution,
- Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, ...),

Considérant la demande formulée le 25 août 2016 par Maître Michel RODRIGUES, en charge du dossier et la demande d'authentification de l'acte, convention de servitude, par ERDF,

Le Président, Lionel JACQUEMIN, a sollicité le comité pour authentifier l'acte initialement signé le 14 janvier 2014.

Soumis au vote, le rapport a reçu l'unanimité du Comité et le Président a autorisé pour signer et authentifier l'acte visé le 14 janvier 2014.

#### 4 DÉCISION MODIFICATIVE : BUDGET PRIMITIF 2016 :

En raison d'un sinistre survenu sur la station de Troyon, les travaux de maintenance ont été plus importants que prévu. Afin de pouvoir faire face à un éventuel incident imprévu sur notre réseau AEP ou un ouvrage d'ici la fin de l'année, le Président propose la modification budgétaire ci-dessous :

En raison de l'absence de longue durée d'un agent du service technique et du surcroît de travail engendré par les futures adhésions de communes et les projets du SIELL, le syndicat a dû faire appel à du personnel extérieur et à des recrutements :

Chapitre Article	Libellé	Budget Primitif 2016	Modification	Nouveau Budget 2016
011-6156	Travaux de maintenance (Réseau / station)	100 000 €	+ 50 000 €	150 000 €
012-6218	Mise à disposition de personnels extérieurs	0	+ 9 000 €	9 000 €
012-6411	Salaires	150 000 €	+ 10 000 €	160 000 €
012-6451	Cotisations URSSAF	96 000	+ 5 000 €	101 000 €

Ces nouveaux montants de crédit dans les chapitres budgétaires 012 et 011, entraînent des modifications du montant total des dépenses de fonctionnement et modifient l'équilibre du budget de la manière suivante :

##### Total de la section d'exploitation :

Ancien montant	Modifications	Nouveau montant
2 561 488,63 €	+ 74 000 €	2 635 488,63 €

##### Excédent de la section d'exploitation :

Ancien excédent	Modifications	Nouvel excédent
264 866,34 €	- 74 000 €	190 866,34 €

Aucune remarque n'a été formulée par les délégués présents. Ces décisions modificatives ont été acceptées à l'unanimité lors de leur présentation et du vote.

#### 5 AVENANT N°1 – CONVENTION DE COLLABORATION POUR LA SÉCURISATION MUTUELLE ENTRE LE SIE DU SOIRON ET LE SIELL :

- Vu la délibération 10.02.12 validée par le Comité Syndical le 2 décembre 2009 portant sur la signature d'une convention de vente d'eau en gros entre le SIE du SOIRON et le SIELL,
- Vu la convention de collaboration pour la sécurisation mutuelle des approvisionnements en eau signée le 8 juin 2011 par les Présidents de chaque structure intercommunale,
- Vu l'arrêt des projets d'activité sur la base de Chambley Planet'Air,
- Vu que les volumes journaliers d'échange mentionnés dans la convention signée le 8 juin 2011 ne sont plus en adéquation avec les projets initiaux et l'activité actuelle sur la base Chambley Planet'Air,

Le Président, M. Lionel JACQUEMIN, sollicite le comité pour l'autoriser à signer un avenant à la convention de sécurisation mutuelle des approvisionnements en eau potable initiale. L'avenant porte sur :

- L'article 2.5 "Quantité d'eau fournie". Annulation du forfait moyen journalier de 1 000m3 tant dans le sens SIE du SOIRON / SIELL que dans le sens SIELL / SIE du SOIRON. Le volume d'échange journalier sera a minima basé sur le débit sanitaire afin d'assurer une distribution d'eau conforme à la réglementation en vigueur.
- L'article 5 "Conditions financières de vente de l'eau potable". Modification de la redevance EAU par suppression des tranches de facturation. La nouvelle tarification proposée est de 0,40 € HT dès le premier mètre cube consommé.

Le Président a commenté ce rapport en précisant qu'il souhaitait un fonctionnement quotidien de l'interconnexion entre les 2 services d'eau, d'où les propositions de modification de la convention établie et signée en 2011. Malheureusement l'arrêt de certains projets sur la base Chambley Planet'Air a totalement modifié les perspectives d'échange et de sécurisation en eau potable entre les 2 structures. L'échange sera de l'ordre de 100 à 150 m3/jour afin de s'assurer d'un renouvellement du volume d'eau contenu dans les réseaux et ce jusqu'au réservoir du Mont-tonnerre situé sur le territoire de la commune de St Julien lès Gorze, et garantir / préserver la qualité de l'eau distribuée.

Soumis au vote du comité, ce rapport a été voté à l'unanimité.

## **6 AVENANT N°1 : RÉGIE D'AVANCES**

Le Président a proposé de modifier les modalités de la régie d'avances qui avait été décidées, en accord avec le trésorier, par délibération du 23 juin 2015, de la manière suivante :

- L'article 3 portant sur le type de dépenses. La régie pourra payer tout type de dépense et/ou frais lié au fonctionnement du SIELL (Déplacement, restauration, achats de matériel informatique, ...) sans que la liste ne soit exhaustive,
- L'article 6 portant sur le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur : Le montant est porté à 3 000 € au lieu de 2 000 €

Ce nouveau moyen de paiement pour le SIELL, prévu initialement pour payer les frais de déplacement, permet également l'achat de certaines fournitures sur des sites Internet. C'est pour cette raison qu'il est proposé d'étendre le type des dépenses et leur montant.

Présentée et soumise au vote des délégués présents, cette délibération n'a appelé aucun commentaire et a été votée à l'unanimité.

## **7 PRÉSENTATION DES CONCLUSIONS ET DES TRAVAUX PROJETÉS SUR LE RÉSEAU INTERCOMMUNAL DU SIELL**

Lors de la séance du 20 septembre 2016, le Président a souhaité que la synthèse de l'étude diagnostic menée sur le réseau intercommunal du SIELL soit présentée, du fait de la présence de délégués et celle du bureau d'études Lorraine Conseils, représenté par M. Vincent Hodister, et leur éviter ainsi un déplacement inutile.

Lors du Comité du 28 septembre 2016, la synthèse de cette étude a été présentée et commentée par Sébastien Hergott.

Une note de synthèse a été distribuée lors de la séance du 20 septembre 2016.

Lors des deux présentations par diaporama, quelques réflexions, questions ou commentaires ont été suggérés par des délégués. Vous trouverez ci-après les principaux questionnements abordés :

- « *Le dimensionnement proposé de toutes les infrastructures, réseaux et stations, est-il garanti par le bureau d'étude* »

Réponse : Tous les dimensionnements en termes de diamètre, débit ou autres, proposés et avancés dans l'étude diagnostic ont été vérifiés par deux bureaux d'études, SAFEGE en charge de l'étude et Lorraine Conseils dans le cadre de sa mission d'Assistant à Maître d'Ouvrage.

D'autre part, ce sont des outils informatiques qui calculent tous ces résultats et plusieurs scénarios ont été pris en compte. Les logiciels spécifiques utilisent des formules empiriques qui ont fait leur preuve sur bien des projets, dont celui de Troyon où les débits avancés lors des phases études sont ceux constatés sur le terrain. Par ailleurs, toutes les projections de tracé, de dimensionnement, de type de matériaux, de localisation, seront contrôlées, vérifiées lors de l'étude de Maîtrise d'œuvre qui sera lancée prochainement

- « *La combinaison des travaux de sécurisation proposés pour le SIELL, la ville d'Étain, le SOIRON et les futures adhésions de nouvelles communes avancées dans le cadre de la loi NOTRÉ, vont avoir un impact sur les prélèvements d'eau. Le SIELL dispose-t-il des volumes nécessaires pour répondre à ces nouvelles demandes* »

Réponse : OUI, le SIELL dispose actuellement de près de 10 000 m<sup>3</sup> jour d'autorisation de prélèvement, alors que la consommation de pointe représente à peine 50 % de cette capacité de pompage. Le but de tous les travaux présentés est de permettre à court terme de sécuriser les communes historiques du SIELL, mais également toutes les collectivités voisines du SIELL, sans surexploiter l'une ou l'autre de ses ressources.

- « *Quels impacts financiers vont avoir tous ces travaux présentés et programmés à court et moyen terme* »

Réponse : Malheureusement les projections et impacts financiers sont difficilement quantifiables à ce jour et à ce stade d'étude. La combinaison et l'imbrication des nouvelles réglementations, de la loi NOTRÉ (transferts des compétences Eau et Assainissement à fortiori au SIELL) et non étudiée à ce jour, et l'attente des résultats et conclusions de la phase "Réseau de distribution" de l'étude diagnostic qui vient juste de démarrer, ne permettent pas aujourd'hui de disposer de tous les éléments et données chiffrés, et donc d'en apprécier l'impact financier sur la redevance Eau. Toutefois l'évolution de cette redevance à court, moyen et long terme devra correspondre et être en adéquation avec les capacités de financement du SIELL, afin d'en minimiser l'impact financier in fine auprès de nos usagers. Le Président a clairement précisé qu'au vu des augmentations tarifaires que le SIELL subit, telle la fourniture d'énergie, des ajustements annuels seront à prévoir lors des prochaines années.

Le Président vous informe qu'il se tient, tout comme ses Vice-Présidents et ses assistants que sont Anne GAUTIER, responsable du service administratif et Sébastien HERGOTT, Direction du SIELL, à votre disposition pour tout complément d'information.

Après avoir clôturé la séance, le Président a convié les délégués présents au verre de l'amitié.